

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
18 JUIN 2008**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois de juin deux mille huit (18 juin 2008), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2008-06-097

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant le point suivant :

- 15a. Participation du réseau municipal à l'initiative gouvernementale de l'information géographique partagée et à l'élargissement du réseau de SIGAT.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2008;
4. Gestion du personnel :
 - a. Mouvement de personnel;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Mandat à Alliance environnement;
 - c. Congrès 2008 de la FQM;
 - d. Rapport d'activités 2007 pour demande au ministère des Affaires municipales et des Régions;
 - e. États financiers 2007 consolidés;
6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux); aucune
 - b. Projet de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c. Projet de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé – avis de motion;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel (avril et mai 2008);
 - c. Planification stratégique – évolution du dossier;
- 8. Politique familiale;
- 9. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière;
 - b. Enveloppe dédiée (modification au projet présenté par la municipalité de Saint-Stanislas et projet de Sainte-Geneviève-de-Batiscan);
- 10. Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II;
- 11. Demande(s) d'appui :
 - a. MRC Val-St-François (Installation de bornes sèches en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie);
 - b. MRC de Maskinongé (États financiers consolidés – coûts supplémentaires);
 - c. MRC du Haut-Richelieu – Véhicules municipaux reconnus;
- 12. Correspondance déposée;
- 13. Accusés de réception;
- 14. Pour votre information;
- 15. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. Participation du réseau municipal à l'initiative gouvernementale de l'information géographique partagée et à l'élargissement du réseau de SIGAT;
- 16. Période de questions;
- 17. Clôture de la séance.

Adoptée.

2008-06-098

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2008

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 21 mai 2008, tel que rédigé.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2008-06-099

4a. MOUVEMENT DE PERSONNEL

Considérant l'absence prolongée pour cause de maladie de monsieur Francis Duquette, inspecteur en bâtiment pour les municipalités de Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Narcisse, Saint-Prosper et Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Considérant qu'il y a lieu de combler temporairement ce poste;

Considérant la recommandation du directeur général et du coordonnateur à l'aménagement;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux entérine l'engagement, par le directeur général, de monsieur Francis Dubreuil comme inspecteur en bâtiment à temps partiel, sur une base temporaire, aux conditions de travail prévues à la convention collective actuellement en application.

Il est également résolu :

- 1- Que cet engagement soit effectif à compter du 26 mai 2008;
- 2- Que monsieur Dubreuil soit et est, par la présente, nommé inspecteur régional pour l'application du règlement de contrôle intérimaire.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2008-06-100

5a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 3504 à 3560 au 18 juin 2008 totalisant 247 458,09 \$.

Adoptée.

2008-06-101

5b. MANDAT À ALLIANCE ENVIRONNEMENT

Considérant qu'en raison de l'imprécision de la limite actuelle de la zone inondable de la rivière des Envies à Saint-Stanislas un citoyen qui projette l'agrandissement d'un bâtiment de ferme, sur une partie du lot 295, subit un préjudice important;

Considérant qu'afin de déterminer avec précision le niveau des crues dans un secteur situé en bordure de la rivière des Envies à Saint-Stanislas, une étude par une entreprise spécialisée doit être réalisée;

Considérant la proposition d'Alliance Environnement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux mandate Alliance Environnement pour la réalisation de relevés topographiques et la caractérisation d'un secteur situé en bordure de la rivière des Envies à Saint-Stanislas, couvrant notamment une partie du lot deux cent quatre-vingt-quinze (P-295), selon le contenu d'une proposition de cette entreprise totalisant 2650 \$ avant taxes.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2008-06-102 5c. **CONGRÈS 2008 DE LA FQM**

Le directeur général informe les membres du conseil sur le congrès 2008 de la FQM qui a lieu les 25, 26 et 27 septembre. D'abord les chambres sont réservées à l'Hôtel Loews le Concorde. Les informations à obtenir de chacune des municipalités sont en voie d'être complétées pour être transmises à la FQM et à l'Hôtel Loews Le Concorde.

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, et résolu d'autoriser le directeur général et le coordonnateur à l'aménagement à participer accompagnés, au congrès 2008 de la Fédération québécoise des municipalités.

Il est également résolu que les frais de déplacement et de séjour de ceux-ci soient payés par la MRC suivant la politique en vigueur.

Adoptée.

2008-06-103 5d. **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007 POUR DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS**

Considérant que le ministre des Affaires municipales demande aux MRC du Québec de produire avant le début de chaque année, un programme d'activités énonçant, dans ses grandes lignes, les gestes qu'elles entendent poser au cours de l'année, pour soutenir le développement économique et la création d'emplois sur leur territoire respectif;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu :

1. Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;
2. Que le conseil de la MRC des Chenaux accepte son programme d'activités énonçant, pour 2008, les gestes qu'il entend poser notamment à l'égard du développement économique sur son territoire;
3. Que la présente résolution accompagne le rapport d'activités présenté dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC pour soutenir le développement économique et la création d'emplois;
4. Que la présente résolution constitue la demande d'aide financière de la MRC des Chenaux pour l'année 2008.

Adoptée.

5e. **ÉTATS FINANCIERS 2007 CONSOLIDÉS**

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 sont déposés tels que transmis au ministère des Affaires municipales et des Régions. Ces états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus établis par l'Institut canadien des comptables agréés et incluent les données financières des organismes sous contrôle, donc compris dans le périmètre comptable de la MRC (CLD et RGMRM).

Les états financiers propres aux activités financières et d'investissement de la MRC ont été déposés lors de la séance ordinaire d'avril 2007.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement municipal n'a été présenté.

2008-06-104

6bi. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-56 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SAINT-STANISLAS)

Considérant que le plan d'action du schéma d'aménagement et de développement révisé comprend une intervention relative à la délimitation des zones à risque d'inondation identifiées par la MRC;

Considérant que la MRC a produit une étude qui précise les cotes de récurrence des crues dans un secteur riverain à la rivière des Envies;

Considérant qu'en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2008-06-56 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé édicté dans le document intitulé «Projet de règlement 2006-06-56 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé»;
- 2- Que la MRC des Chenaux adopte un document qui indique la nature des modifications que la municipalité de Saint-Stanislas devra apporter à ses règlements d'urbanisme, lequel document est intitulé «Conformité au règlement 2008-06-56 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux».

Adoptée.

2008-06-105

6bii. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-56 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SAINT-STANISLAS)

Avis de motion est donné par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, lequel règlement porte sur la délimitation d'une zone à risque d'inondation en bordure de la rivière des Envies.

2008-06-106

6biii. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-56

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2008-06-56 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu que conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande à la ministre des Affaires municipales son avis sur le projet de règlement 2008-06-56 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2008-06-107

6biv. FORMATION D'UNE COMMISSION

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2008-06-56 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu :

- 1- Que conformément à l'article 53.1 *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux forme une commission pour la tenue des assemblées publiques de consultation sur le projet règlement 2008-06-56 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 2- Que cette commission soit présidée par monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC, et composée des membres suivants :

M. Christian Fortin, maire de Batiscan;
M. Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
M. Marcel P. Marchand, maire de Champlain;
M. Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2008-06-108

6bv. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement numéro 2008-06-56 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu :

- 1- Que conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tienne, sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-06-56 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 2- Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2008-06-109

6c. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-55 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, lequel règlement porte sur la délimitation de certains périmètres d'urbanisation et sur la détermination d'une nouvelle affectation industrielle.

7. **RAPPORTS**

7a. **REPRÉSENTANTS À LA RGMRM**

Messieurs Marcel P. Marchand et Pierre Bouchard, représentants de notre MRC à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informent leurs collègues du conseil des dernières activités de la RGMRM notamment en ce qui concerne le dossier des serres Savoura à Saint-Étienne-des-Grès et le projet Nutra Canada pour le site de Champlain. Dans ce dernier dossier, une réunion d'information sera tenue à l'intention du conseil ce mercredi 25 juin à 16 h 30.

7b. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Les membres du conseil ont pris connaissance des rapports produits par madame Desaulniers pour les mois d'avril et mai 2008 et s'en trouvent satisfaits.

Le président du comité de développement culturel, monsieur Christian Fortin, informe le conseil de la reprise prochaine des travaux du comité qu'il préside.

7c. **PLANIFICATION STRATÉGIQUE – ÉVOLUTION DU DOSSIER**

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, informe le conseil du changement suggéré dans l'échéancier de la réalisation de la planification stratégique. En effet, à compter de la fin de juillet, des rencontres seront tenues dans chaque municipalité impliquée afin de faire le point sur l'avancement des travaux et de présenter une ébauche du plan d'action. En septembre, des rencontres auront également lieu afin de permettre aux cinq chantiers de compléter leurs travaux. Un grand forum sera tenu par la suite.

8. **POLITIQUE FAMILIALE**

Afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action rattaché à notre politique familiale, le préfet recommande la formation d'un comité restreint formé de lui-même, du préfet suppléant, des directeurs généraux du CLD et de la MRC des Chenaux ainsi que du responsable de ce dossier, monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. PACTE RURAL

2008-06-110

9a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux disposera d'une somme de 225 855 \$ du gouvernement du Québec entre avril 2008 et avril 2009 dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2007-2014;

Considérant que pour cette période, il reste un solde disponible de 92 772 \$ après avoir déduit les enveloppes dédiées et les engagements autorisés pour certaines activités de la MRC;

Considérant que le 17 juin dernier, se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre notamment en considération trois projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement rural eu égard aux critères du plan de travail, adopté par le conseil le 20 juin 2007 par la résolution numéro 2007-06-098;

Considérant que parmi les projets présentés, le comité reconnaît, à titre de mise de fonds du Fonds communautaire des Chenaux, une équivalence d'une valeur de 60 000 \$ pour l'expérimentation de ce projet au cours des trois dernières années;

Considérant les recommandations du comité de développement rural;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Fonds communautaire des Chenaux	<i>Groupe d'achat, développement et consolidation</i>	25 340 \$	11 820 \$
Fabrique Ste-Anne	<i>Centre de conservation du patrimoine religieux</i>	151 000 \$	20 000 \$
UPA de la Mauricie	<i>Panic érigé</i>	Dossier reporté	

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés de la manière suivante :
 - . 70 % à la signature d'un protocole;
 - . 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2008-06-111

9bi. ENVELOPPE DÉDIÉE

Considérant que suivant le plan de travail destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq;

Considérant la résolution numéro 2007-11-161 de ce conseil adoptée le 28 novembre 2007;

Considérant la demande formulée par la municipalité de Saint-Stanislas visant à réaliser un projet différent mais de même nature, soit la relocalisation de modules de jeux, réfection ou remplacement de bandes de patinoire et installation permanente, étude pour la relocalisation du terrain de tennis, du terrain de soccer et du parc des jeunes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant en remplacement du projet approuvé par ladite résolution :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Stanislas	Relocalisation de modules de jeux, réfection ou remplacement de bandes de patinoire et installation permanente, étude pour la relocalisation du terrain de tennis, du terrain de soccer et du parc des jeunes	18 500 \$	10 000 \$

Il est également résolu :

- 1- Qu'un nouveau protocole soit rédigé eu égard aux changements apportés;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2008-06-112

9bii. ENVELOPPE DÉDIÉE

Considérant que suivant le plan de travail destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Réfection du terrain de balle, estrade, drainage, bancs des joueurs, clôtures, etc.	17 000 \$	10 000 \$

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés de la manière suivante :
 - . 70 % à la signature d'un protocole;
 - . 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2008-06-113

9biii. ENVELOPPE DÉDIÉE

Considérant que suivant le plan de travail destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant, sous réserve de la réception de la subvention de l'exercice en cours :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Batiscan (sur 2 ans)	Installation d'un élévateur à la salle municipale	48 518 \$	20 000 \$

Il est également résolu :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante :
- 35 % à la signature du protocole;
 - 35 % dès que les fonds de l'enveloppe 2009-2010 seront disponibles;
 - 30% suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions.
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2008-06-114

**10. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN MILIEU FORESTIER
- VOLET II**

Considérant que les projets qui ont été présentés à la Conférence des élus de la Mauricie (CRÉM) ont été partiellement analysés pour la majorité d'entre eux, requérant 237 569 \$ d'aide financière;

Considérant que pour l'année 2008-2009, l'enveloppe disponible pour le territoire de notre MRC s'élevait à 102 157 \$;

Considérant qu'à ce montant est ajouté un solde non utilisé de 5187,05 \$ provenant des enveloppes pour les dernières années;

Considérant que le comité des priorités s'est réuni le 9 juin 2008 pour analyser chaque projet présenté qui a été admis par la Conférence des élus de la Mauricie (CRÉM);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte les recommandations du comité des priorités et fait siennes les informations ci-après qui seront communiquées aux promoteurs :

Promoteurs	Nature du projet	Mise de fonds	\$ demandé	\$ retenu par le Comité
Parc de la rivière Batiscan	Belvédère et sentier d'interprétation	11 068 \$	22 030 \$	19 524 \$
Corporation Inter-rives de la Gabelle	Sentier pédestre – Shawinigan / Trois-Rivières	8032 \$	25 312 \$	25 312 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Construction d'un sentier cyclable en milieu forestier	107 622 \$	50 000 \$	5000 \$
UPA Mauricie	Mise en valeur des boisés de ferme dans la MRC des Chenaux	4771 \$	20 614 \$	11 321 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	Mise en valeur des forêts privées de la MRC des Chenaux	8940 \$	44 407 \$	20 500 \$
Groupement forestier de Champlain	La forêt privée : une source de matière ligneuse	4996 \$	44 970 \$	20 500 \$
Opérations forestières Denmar	Aménagement et entretien de plantations	5417 \$	27 084 \$	0 \$
MRC des Chenaux	Frais administratifs		5187,05 \$	5187,05 \$
Totaux				107 344,05 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que les montants ainsi accordés fassent l'objet de protocole prévoyant les mentions recommandées par le comité de priorisation pour chaque promoteur.

Adoptée.

11. DEMANDES D'APPUI

2008-06-115

11a. MRC VAL-ST-FRANÇOIS – INSTALLATION DE BORNES SÈCHES EN CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que la *Loi sur la Sécurité incendie*, adopté en juin 2000, oblige les autorités régionales, à établir, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant que plusieurs schémas de couverture de risques en sécurité incendie sont actuellement en vigueur;

Considérant que l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie nous impose, par sa mise en œuvre, à l'installation de bornes sèches en zone agricole et cela dans un court délai;

Considérant que l'installation de bornes sèches a pour objectif de respecter les orientations prévues au schéma de couverture de risques;

Considérant que ces installations sont des projets d'utilité publique et d'intérêt collectif, ayant pour but de protéger les biens et les personnes;

Considérant que le territoire de plusieurs MRC du Québec est occupé par l'agriculture et que les fermes sont des bâtiments à risques élevés en incendie;

Considérant que les bornes sèches sont installées en bordure du chemin afin d'être accessible aux camions incendie, emplacements ayant moins d'impacts pour l'agriculture;

Considérant que ces installations doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ et que cela occasionne des frais et des délais;

Considérant que ces contraintes législatives accroissent la difficulté de mise en œuvre d'une compétence qui a été confiée aux MRC par le ministère de la Sécurité publique;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'appuyer la MRC Val-Saint-François dans sa demande auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de procéder aux modifications législatives afin d'exempter les autorités régionales et locales de faire des demandes d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour l'implantation d'infrastructures nécessaires à la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie, telle que des bornes sèches et réservoirs d'eau.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu de transmettre cette résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à la CPTAQ, au ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

2008-06-116

11b. MRC DE MASKINONGÉ – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS – COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

Considérant que dans la présentation de l'information financière municipale, le ministère des Affaires municipales et des Régions exige la consolidation de certains organismes au périmètre comptable des municipalités;

Considérant que les périmètres comptables des MRC et ceux des organismes à intégrer ne sont pas comptabilisés de façon uniforme;

Considérant que cette obligation d'intégration dans les états financiers de la MRC occasionne une surcharge de travail au personnel administratif et de la MRC et des organismes devant être intégrés et aux vérificateurs de chacune des entités concernées;

Considérant que ces règles alourdissent fortement le travail des vérificateurs, entraînant des dépenses supplémentaires importantes pour les municipalités;

Considérant qu'à compter de l'exercice 2007, les organismes municipaux doivent adopter les principes comptables généralement reconnus (PCGR), recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA);

Considérant que ces normes sont énoncées dans le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* et semblent répondre à leurs besoins, cependant tout à fait inutiles pour les besoins de suivi budgétaire et des états financiers des municipalités locales et des MRC du Québec;

Considérant que ces exigences sont obligatoires pour répondre aux normes énoncées dans le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*, et que la complexité de l'exercice se reflète dans les comptes d'honoraires des municipalités et MRC du Québec;

Considérant que les municipalités et MRC du Québec doivent encore absorber une dépense supplémentaire pour se conformer à la loi, sans que ce soit nécessaire, voire même utile pour son bon fonctionnement et suivi budgétaire, et encore moins pour l'information compréhensive pour ses citoyens;

Par ces motifs, il est proposé, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'appuyer la MRC de Maskinongé dans sa demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de rembourser les municipalités locales et les MRC du Québec, pour l'augmentation des honoraires des vérificateurs pour l'exercice financier 2007, augmentation due aux exigences de la loi, et prévoir aussi un remboursement pour les années subséquentes, afin d'atténuer l'implication financière supplémentaires imposées aux citoyens, pour supposément mieux les informer sur l'avoir des contribuables.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée.

2008-06-117

11c. MRC DU HAUT-RICHELIEU – VÉHICULES MUNICIPAUX RECONNUS

Considérant que les camions municipaux ne sont pas autorisés à circuler sur les routes interdisant les véhicules lourds et particulièrement en période de construction et de réfection par le ministère des Transports;

Considérant que ces véhicules doivent avoir accès à l'ensemble du territoire municipal en toutes circonstances et particulièrement pour certains cas d'urgence;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'appuyer la demande de la MRC du Haut-Richelieu auprès du gouvernement du Québec afin que soient reconnus, à titre de véhicules d'urgence, tous genres de camions municipaux, de sorte à permettre leur accès en tout temps sur les routes interdisant les véhicules lourds.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation (Financement des activités du CLD);
- b. Fédération québécoise des municipalités (Réponse à la résolution 2007-12-213 du conseil concernant la mise en place d'un programme de soutien financier pour la réalisation de plans d'actions en lien avec les politiques familiales);
- c. MRC de Maskinongé (Règlement numéro 202-08 modifiant le règlement 150-02 édictant le schéma d'aménagement révisé);
- d. Ville de Trois-Rivières (Projet de règlement numéro 33/2008);
- e. Ville de Trois-Rivières (Projet de règlement numéro 46/2008);
- f. Mutuelle de prévention (Rapport d'activités);
- g. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (Assemblée générale annuelle);
- h. Ministère de la Sécurité publique (conseiller en sécurité incendie).

13. ACCUSÉS DE RÉCEPTION

Aucun accusé de réception n'a été reçu.

14. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Ministère des Affaires municipales et des Régions (Indicateurs de performance des rôles d'évaluation foncière – Exercice financier 2008);
- b. Emploi-Québec (Changement de responsable CLE);
- c. TROC (Remerciements dans le cadre de la campagne : Investir dans les organismes communautaires, c'est investir dans la santé de nos communautés);
- d. MRC Nicolet-Yamaska (Hausse du prix de l'essence et ses répercussions);
- e. MRC d'Avignon (Périmètre comptable);
- f. TGVnet – *Rapport des ventes (mars, avril et mai 2008)*.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

15. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2008-06-118

15a. PARTICIPATION DU RÉSEAU MUNICIPAL À L'INITIATIVE GOUVERNEMENTALE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE PARTAGÉE ET À L'ÉLARGISSEMENT DU RÉSEAU DE SIGAT

Considérant que suivant les termes de la résolution 2003-03-032 adoptée par son conseil, la MRC des Chenaux a adhéré au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) offert par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

Considérant que suite à une rencontre organisée par ce ministère sur la participation du réseau municipal à l'initiative gouvernementale de l'information géographique partagée en collaboration avec la Direction régionale de la Mauricie, il a été discuté de changements à apporter au libellé de la licence d'utilisateur final commune de l'information géographique;

Considérant qu'un addenda à la formule d'adhésion au Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) a été produit à cette fin;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte le contenu de l'addenda à la formule d'adhésion au système d'information et de gestion en aménagement du territoire par lequel les articles 4.3 et 5 sont remplacés par de nouveaux et est ajouté à la fin de l'article 7 "La période d'adhésion à SIGAT ne s'applique pas à la licence visée à l'article 5".

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Pierre St-Onge, soit et est, par la présente, autorisé à signer cet addenda pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2008-06-119

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures (20 h), il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET